

## Compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2020

La séance débute à 18h30.

Sont présents : André PECH, Christine BISCANS, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE, Jean-Louis CRESPO et Philippe CALVAYRAC. Thomas CAVAYE a prévenu être légèrement en retard. Béatrice ZALUSKI, secrétaire de mairie de la commune est présente afin d'assister le conseil.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020 :  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

- Approbation du compte de gestion M14 de l'année 2019 :  
Dépenses de fonctionnement : 100 322.78 €  
Recettes de fonctionnement : 113 859.32 €  
Dépenses d'investissement : 33 266.54 €  
Recettes d'investissement : 47 253.92 €  
Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

- Approbation du compte administratif M14 de l'année 2019 :  
Résultat global du fonctionnement 2019 : 111 153.86 €  
Résultat global d'investissement 2019 : 52 013.09 €  
Résultat global de l'exercice 2019 : 163 166.95 €  
Pour le vote M. le Maire quitte la salle.  
Le compte administratif est approuvé par six voix pour et une abstention.  
M. le Maire réintègre la séance.

- Affectation du Résultat 2019 de la M14 :  
58 683.95 € affecté au compte 002 de la section fonctionnement recettes.  
52 469.91 € affecté au compte 1068 de la section d'investissement recettes.  
L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2020 :  
Pour l'année 2020 le produit de la taxe d'habitation ne rentre plus dans le calcul d'une éventuelle variation de taux, mais sera versé pour l'année 2020. Le calcul des taux ne concerne que la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.  
A l'unanimité, le conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition.  
(T.F.B : 28,77 %, T.F.N.B : 94,08%)

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020 :

Il faut douze membres à cette commission.  
Les six conseillers municipaux et six autres personnes

- Abrogation de la délibération donnant les délégations au Maire :  
La préfecture a refusé cette délibération car le montant des sommes dont le Maire pouvait disposer n'étaient pas portées.  
Le conseil ne pouvant présumer de l'avenir, il abroge cette délibération et prendra des délibérations au coup par coup lorsque le besoin se fera sentir, et avec les sommes adéquates s'il y a lieu.  
La délibération est abrogée à l'unanimité.

- Questions diverses :

Le confinement étant derrière nous et les subventions de retour, la construction de l'aire de lavage et de remplissage reprend. Une partie devrait être terminée pour le 14 juillet.

Quatre bancs supplémentaires vont être achetés. Ils seront installés rue du Levant, rue des Lavandières et route de Fajac.

La séance se termine à 20h00 par la signature des délibérations.

Le secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

